

AIDE POUR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES

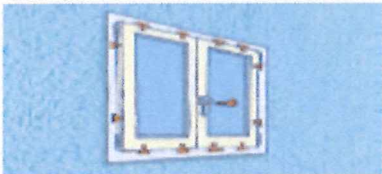
SUGGESTION DE CONSIGNES DE LA PREVENTION SUISSE DE LA CRIMINALITE POUR
LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES A INSERER EVENTUELLEMENT DANS
BROCHURES / TOUS MENAGES

Les consignes officielles de la PSC contre le cambriolage



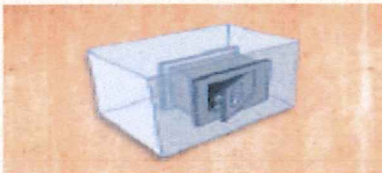
1. Fermez la porte !

Fermez toujours les portes à clé.



2. Fermez les fenêtres !

Verrouillez les fenêtres, et les portes des balcons et des terrasses. N'oubliez pas qu'une fenêtre basculée est une fenêtre ouverte.



3. Mettez vos valeurs en lieu sûr !

Dans un coffre chez vous, par exemple, ou à la banque.



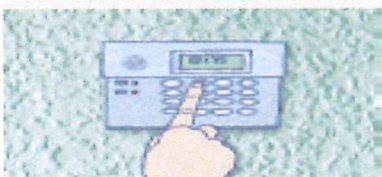
4. Ouvrez l'œil !

Dans votre quartier, votre voisinage, votre maison, vous repérez une personne inconnue qui se comporte étrangement ? Vous remarquez un véhicule inconnu stationné le long d'un trottoir ou qui parcourt votre quartier ? Vous entendez des bruits qui pourraient provenir d'un cambriolage (bris de fenêtre, éclats de bois, forages, coups de marteau) ! Informez-en immédiatement la police au numéro 117 – nuit et jour !



5. Allumez la lumière !

Laissez les lumières allumées, ou servez-vous d'une minuterie.



6. Branchez l'alarme !

Les systèmes d'alarme peuvent être un complément efficace à la protection mécanique contre les cambriolages. Faites-vous conseiller par des experts.



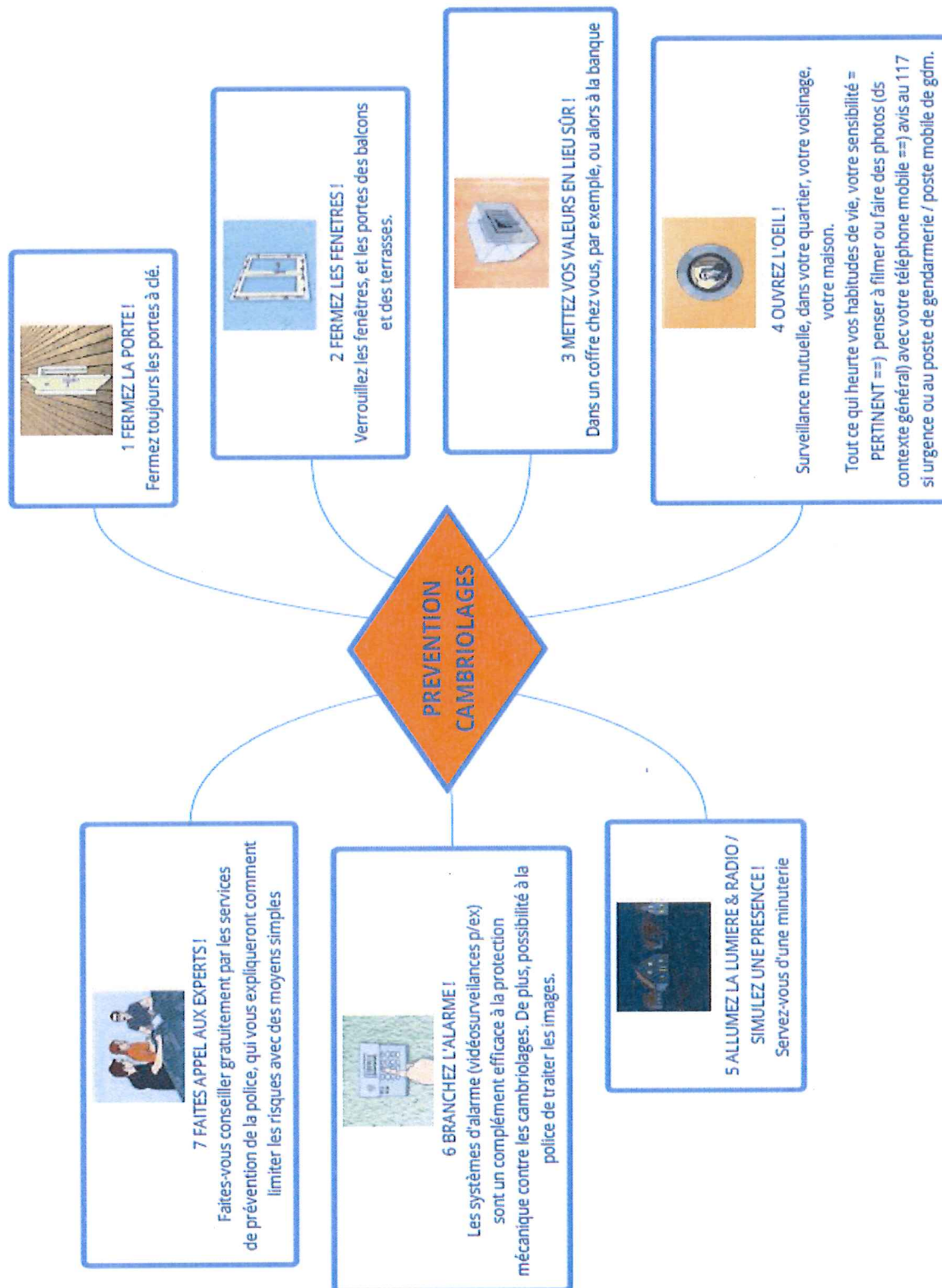
7. Faites appel aux experts !

Faites-vous conseiller gratuitement par les services de prévention de la police, qui vous expliqueront comment limiter les risques avec des moyens simples.

Informations, conseils et recommandations pour un habitat sûr sous
www.unis-contre-le-cambriolage.ch ou au poste de police le plus proche.

AIDE POUR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES

Le tableau qui suit a été créé sur la base de celui édicté par la PSC.



AIDE POUR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES



- A la police cantonale les experts mentionnés au point 7 sont les gérants de sécurité. Il est possible de les contacter par le truchement des postes mobiles ou en consultant leurs coordonnées sur le lien :

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-institutions-et-de-la-securite-dis/police-cantonale-vaudoise-polcant/prevention/prevention-de-la-criminalite/>

- Nous sommes friands de toutes les informations, photos ou vidéos prises par vos soins. Comme mentionné au point 4, hors cas urgent, vous pouvez venir aux postes mobiles où nous collecterons vos renseignements et les transmettrons aux services idoines.

Poste mobile 1 tel 079 220 24 72

Poste mobile 2 tel 079 808 50 18